

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022 à 20H00**

Nombre en exercice : 9      L'an deux mil vingt-deux, le mercredi dix-neuf octobre à vingt heures,  
Nombre de présents : 8      le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué le treize octobre  
Procurations : 0            deux mil vingt-deux, s'est réuni en Mairie, en session ordinaire à huis clos,  
Nombre de votants : 8        sous la Présidence de Monsieur Michel KOCIUBA, Président.  
Date de la convocation  
13 octobre 2022

Etaient présents : Mrs KOCIUBA, POTTIER, Mmes JACOB, EMON, POUPONNEAU, CLEMENT, DAUPHINOT, DEBONNIERE

Absente excusée : Mme Nathalie FONTAINE

Secrétaire de séance : Mme Odile DAUPHINOT

Monsieur le Président, après avoir salué ses collègues, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président fait l'appel des membres présents et constate que la condition de quorum est remplie puis invite le Conseil d'Administration à délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Président propose aux membres du CCAS d'adopter l'ordre du jour de la présente séance en vue d'examiner les affaires dans l'ordre arrêté, à savoir :

- Approbation de l'ordre du jour
- Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 4 avril 2022
- Repas de fin d'année des séniors
- Colis de Noël ou carte cadeau
- Dossiers d'aides financières
- Informations
- Questions diverses

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

**DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'une secrétaire de séance pris dans le Conseil d'Administration. Ayant obtenu l'unanimité, Madame Odile DAUPHINOT a été désignée comme secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2022**

Madame Odile DAUPHINOT donne lecture du dernier procès-verbal en date du 4 avril 2022.

Monsieur le Président le soumet au vote de l'assemblée, le Conseil d'Administration du CCAS à l'unanimité APPROUVE le procès-verbal de la dernière séance du 4 avril 2022.

**REPAS DE FIN D'ANNÉE DES SÉNIORS**

Le Conseil d'Administration du CCAS décide de reconduire le repas de fin d'année des séniors.

Pour mener à bien cette journée récréative pour nos séniors, des décisions ont été prises par le Conseil d'Administration du CCAS. Tout d'abord, l'âge pour accéder au repas pour les nouveaux inscrits passe de 66 ans à 67 ans dès cette année. Les décorations de table seront reprises suite à

l'annulation du repas de l'année dernière.

La commande de vaisselle sera demandée chez « La vaisselle de NADIA » basée à Juniville Des cartes menus seront faites pour le repas. Le choix du menu proposé par le restaurateur « L'Intemporel » a été adopté par le Conseil d'Administration du CCAS et le prix du repas par personne est de 25.00€. Enfin le choix de l'orchestre n'a pas été décidé. Il y sera à une prochaine réunion.

D'autres propositions ont été évoquées pour organiser le repas comme par exemple au printemps ou en septembre.

### **COLIS DE NOËL**

Vu la satisfaction des administrés concernant les cartes cadeaux, le Conseil d'Administration du CCAS décide de les reconduire et de ne plus distribuer de colis à l'avenir,

Vu le changement de l'âge pour pouvoir accéder au repas cette année, le Conseil d'Administration du CCAS a augmenté l'âge pour la carte cadeau soit de 66 ans à 67 ans pour les nouveaux inscrits de cette année,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de faire faire des cartes cadeaux à usage unique et nominatives pour un montant de 30€ chacune.

DIT que la dépense est inscrite au budget du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice 2022.

### **DOSSIERS D'AIDES FINANCIÈRES**

Il n'y a pas de dossiers de demande d'aides financières pour cette séance.

### **INFORMATIONS**

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration qu'aucun bon alimentaire n'a été établi depuis la dernière réunion du CCAS. Les membres du CCAS ont décidé de se réunir en mairie le mardi 22 novembre 2022 pour mettre sous enveloppe les cartes cadeaux des administrés.

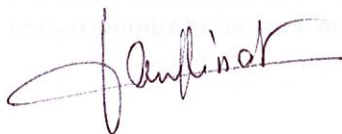
De plus, la loi sur la publicité est devenue obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, de ce fait la liste des délibérations ; les délibérations non nominatives et les procès-verbaux seront publiés sur le site internet de la commune (onglet CCAS).

### **QUESTIONS DIVERSES**

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

La secrétaire de séance  
Odile DAUPHINOT



Le Président,  
Michel KOCIUBA



Procès-verbal approuvé et arrêté en séance le : 22 novembre 2022  
Date de mise en ligne sur le site internet le : le 22 novembre 2022